

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 006-3676/18/BM

■ Demande de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le jalonnement de l'itinéraire eurovélo "la Méditerranée à vélo" de Jouques à la gare de Meyrargues MET 18/7105/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

La Communauté du Pays d'Aix devenue Territoire du Pays d'Aix au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, travaille depuis 2015 auprès de la Région afin de soutenir l'eurovélo route N°8.

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix validait ainsi une convention de partenariat avec le Comité d'Itinéraire de l'Eurovélo route N°8 et une convention financière pour trois ans. Depuis, chaque année des avenants sont votés incluant de nouvelles collectivités et de nouvelles actions.

Pour rappel, la Méditerranée à Vélo traverse l'ex-Région Languedoc-Roussillon et la Région Provence-Alpes Côte d'Azur. Dans sa globalité elle s'étend sur une distance de 5 388 km et reliera à terme Cadix, en Espagne, à Chypre, à travers onze pays du bassin méditerranéen.

En France, l'itinéraire s'étend sur 700 km et la Métropole Aix-Marseille-Provence est concernée par un passage entre Rians et Vinon sur Verdon qui concerne les communes de Jouques et de Saint-Paul-les-Durance.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juin 2018

D'ici 2020, le Comité d'itinéraire de l'eurovélo 8 vise à :

- Assurer la continuité de l'itinéraire
- Jalonner l'eurovélo 8 de manière continue de la frontière espagnole à la frontière italienne
- Structurer l'offre touristique, qualifier les services et favoriser l'intermodalité
- Mettre en œuvre la stratégie de communication et promotion de l'eurovélo 8

Adhérer à un comité d'itinéraire fonde un engagement des collectivités concernées à ce que l'itinéraire soit réalisé dans les meilleurs délais en assurant une cohérence des aménagements cyclables, la signalisation, la qualité des services touristiques ou encore l'image et les supports de communication.

Si le passage délicat entre Rians et Jouques devrait être solutionné grâce à l'implication de la commune, du Département des Bouches-du-Rhône et du Domaine de Revelette, le passage jusqu'à Manosque en passant par Saint-Paul-les-Durance est pour le moment très difficile et dangereux.

A l'heure actuelle, aucune solution à court ou moyen terme n'a pu être trouvée. Il a donc été acté en Comité d'itinéraire de la Méditerranée à Vélo du 14 décembre 2017 de trouver un itinéraire entre Jouques et la gare de Meyrargues afin de permettre aux itinérants de prendre le train avec leurs vélos entre Meyrargues et Manosque et de poursuivre ainsi la véloroute en toute sécurité.

Dans cet esprit, des réunions ont été organisées avec les partenaires concernés afin de trouver des solutions pour accéder à une continuité de la véloroute depuis la limite du Var voisin.

Le 25 janvier dernier les Maires des trois communes concernées (Jouques, Peyrolles-en-Provence et Meyrargues) validaient ainsi le tracé proposé qui s'appuie en grande partie sur des routes communales tranquilles (cf. Annexe : plan de situation).

Sans avoir besoin de déployer des investissements d'infrastructure, il faut cependant baliser cette quinzaine de kilomètres, notamment aux abords des 19 carrefours entre Jouques et la gare de Meyrargues. Les panneaux de signalisation seront à la charge du Territoire tandis que sur les routes départementales les installations seront effectuées par le Département et sur les routes communales par les communes concernées.

Le dossier annexé, entièrement réalisé par les services du Département, permet de déterminer, avec précision, les intersections et lieux où un panneau est nécessaire ainsi que les mats ou poteaux sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour limiter les dépenses.

Il s'agit aujourd'hui d'effectuer une demande de subvention auprès des services de la Région PACA afin d'abonder le financement des travaux de signalisation et de sécurité de ce tronçon d'itinéraire qui emprunte des routes départementales mais en majeure partie des voies communales.

Cette demande entre dans le cadre des aides définies en novembre 2016 concernant la réalisation des Véloroutes du schéma régional et en particulier en ce qui concerne l'Eurovélo route 8 (EV8) : « la méditerranée à vélo » ainsi que la délibération de la Région N°17-892 du 20 octobre 2017 modifiant le taux de financement des travaux à 80 % du coût HT des travaux de signalisation et de sécurité de la Méditerranée à Vélo, dans la limite de 800€ HT/km, soit 1 000 € TTC/km de dépenses subventionnables.

Concernant les coûts inhérents à ce type de balisage, ils sont estimés à 1 000 € TTC du kilomètre soit un maximum de 15 000 € TTC (12 500 euros HT).

La demande de subvention porte donc sur 80 % du montant HT soit 10 000 €.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES HT
Région Provence Alpes Côtes d'Azur « dispositif à préciser »	80 %	10 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	2 500 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_B539 du 29 octobre 2015 portant sur la mise en place d'une convention de partenariat et de participation financière au Comité d'itinéraire de l'eurovélo n°8 ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- Les délibérations n°2016_CT2_213 du 12 octobre 2016 et n°2017_CT2_453 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017 portant avenants à la convention de partenariat et de participation financière au Comité d'itinéraire de l'eurovélo n°8, « La Méditerranée à Vélo » ;
- Les délibérations n° 16-840 du Conseil Régional du 22 novembre 2016 et 17-892 du 20 octobre 2017 modifiant le taux de financement des travaux à 80 % du coût HT des travaux de signalisation et de sécurité de la Méditerranée à Vélo ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mai 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : jalonnement de l'itinéraire eurovélo « la Méditerranée à vélo » de Jouques à la gare de Meyrargues.

Délibère

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juin 2018

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte D'azur, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La recette correspondante sera constatée au budget de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Promotion et Développement du tourisme

Danielle MILON